



CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS

Atelier Mode Estime

Article 1 – Préambule

Mode Estime, sis 6 rue Arnold Géraux 93450 l'île-Saint-Denis.

Son objet social est de participer au processus de revalorisation des personnes vulnérables au travers de la production de pièces de prêt-à-porter, d'accessoires et de solutions d'upcycling pour les entreprises et les créateurs indépendants.

Mode Estime s'engage pour une mode éthique et solidaire. L'atelier propose de valoriser le savoir-faire et la main d'œuvre locale dans une démarche sociale. En travaillant en collaboration avec Mode Estime, vous participez pleinement à la création et à la production « Made in France » tout en vous engageant pour une cause sociale. Ce choix implique certains aménagements précisés ci-après.

Les présentes conditions générales de prestations (ci-après dénommées « conditions générales ») sont applicables à toute confection de produits par Mode Estime. Elles prévalent sur toutes autres dispositions contractuelles et commerciales quelles qu'elles soient, y compris celles figurant sur les documents commerciaux du Client (Devis – Bon de Commande – Bon de Livraison – Facture)

Les présentes conditions générales associées au Bon de commande représentent l'intégralité de l'Accord entre les Parties. Aucune conditions générales ou spécifiques ou autres documents envoyés ou remis par l'une ou l'autre des Parties ne pourront s'intégrer aux présents documents.

Article 2 – Définitions

Les termes ci-dessous définis auront entre les Parties la signification suivante :

- « Accord » : désigne l'ensemble des documents contractuels liant Mode Estime au Client ;
- « Informations confidentielles » : sont considérées comme confidentielles les informations portant la mention "Confidentiel" ;

- « Devis » : désigne un document précisant, les quantités, l'accord de prix et la période de production estimée. Sa signature ne déclenche pas la production. Seul le « Bon de commande » engage l'accord.
- « Bon de commande » : désigne le document récapitulatif des prestations, des prix et des délais de livraison de la production accepté et signé par le Client.
- « Nomenclature » : désigne le document qui répertorie les fournitures et matières indispensables au démarrage de la production. Ce document est signé par le client, il l'engage à fournir le matériel nécessaire.
- « Client » : désigne la personne morale ou personne physique qui dans le cadre de son activité professionnelle souhaite faire appel aux Prestations proposées par Mode Estime afin de produire des vêtements et accessoires ;
- « Matériel » : désigne l'ensemble des fournitures, tissus, fils et accessoires commandés par le Client pour la production ;
- « Prestations » : désigne l'ensemble des services proposés par Mode Estime au Client allant du conseil en création (style, modèles, tendances, sourcing) à la confection de collection en passant par le prototypage.
- « Partie(s) » : désigne Mode Estime et / ou le Client ou les deux selon le contexte.
- « Tête de série » est le modèle validé par le client. C'est l'exemple le plus parfait, le plus exact du produit commandé. Il doit comporter les étiquettes et la griffe du client. Il sert de référence pour toutes les productions à venir.
- « Prototype » : à différencier de la tête de série, il désigne un objet produit au cours de la phase de développement, il sert de base à la tête de série mais n'est pas forcément présenté dans les matières et finitions définitives.



Article 3 – Acceptation et opposabilité

Par la signature du Bon de commande et le paraphe des présentes conditions générales, le Client accepte de manière irréfragable l'ensemble des dispositions de l'Accord.

Les présentes conditions générales entrent en vigueur à compter de la signature du Bon de commande par le Client et demeurent en vigueur jusqu'au terme des prestations prévues dans le Bon de commande.

Article 4 – Engagements de Mode Estime

Mode Estime s'engage à fournir au Client des prestations de qualité et à mettre en œuvre ses meilleurs efforts pour se conformer à la tête de série et aux délais fixés dans le Bon de commande.

Au-delà d'un taux d'erreur de 10%, un avoir ou une remise sera proposé.e.

Des marges de tolérance et de qualité seront décidées entre les deux parties.

Mode Estime s'engage également à accompagner et conseiller le Client tout au long du processus de création notamment concernant la faisabilité de la production, la modification ou simplification des patronages et dans le calcul de l'emploi matière garantissant la qualité et les quantités convenues entre le Client et Mode Estime.

Article 5 – Engagements du Client

Le Client s'engage à fournir à Mode Estime les éléments nécessaires au lancement de la production dans les délais établis dans le « Bon de commande », un prototype dûment validé par Mode Estime (dans le cas d'un prototype fourni par le « Client »).

Le Client s'engage à livrer toutes les fournitures nécessaires conformément à la Nomenclature à la date convenue dans le Bon de Commande, sans quoi Mode Estime ne peut garantir le délai de production.

Le Client s'engage à informer sans délai Mode Estime de tout changement qui affecterait la production ou le prototype. Tout changement décidé en cours de production donnera lieu à des aménagements en termes de délais et de prix imputables au Client.

Le Client fera son possible pour mettre en avant sa collaboration avec Mode Estime

notamment en présentant l'association sur son site internet, en renvoyant sur le site de l'association ou en créant une communication spécifique en partenariat avec Mode Estime.

Article 6 – Prestations et services Mode Estime

6.1 Forfait de développement

Au démarrage d'une nouvelle collaboration, Mode estime propose un « Forfait de développement » afin d'accompagner le Client dans toutes les étapes de la production. Le forfait est soumis à plusieurs options : récapitulatif de la réunion initiale, le sourcing, le patronage, la gradation, la nomenclature, le plan de coupe, la ou les prototypes. Le prix sera variable en fonction du modèle à développer et des options choisies.

6.2 Tête de série

Mode Estime facture la réalisation du ou des têtes de série nécessaires au développement de l'article à produire.

Son prix à l'unité variera en fonction de la complexité, de la matière, du degré d'urgence. Le prototype détermine le prix unitaire, les finitions et les points de vigilance à transmettre au contrôle qualité de la production.

Toute modification du prototype en cours de production donnera lieu à des aménagements en termes de délais et de prix, imputables au Client.

6.3 Production de la commande

Avant de commencer la production et pouvoir garantir la qualité du travail, Mode Estime a besoin d'avoir en sa possession :

- un patron ;
- une fiche technique ou gamme de montage indiquant les différentes étapes de fabrication et comportant les indications de montage ;
- un prototype validé par les Parties ;



- la totalité des fournitures margés à minimum 10% (tissus, mercerie, fils, griffes, étiquettes, etc...) nécessaires à la production.

Tout changement en cours de production doit être validé par écrit auprès de la personne en charge des relations commerciales qui les transmettra à la personne en charge de l'atelier et pourra donner lieu à des modifications de délais et de prix.

6.4 Productions Urgentes

En cas de production urgente (moins de 15 jours de délai après réception du matériel) et dans la limite de quantités raisonnables, le prix unitaire du produit est majoré de 20%. Une production urgente doit bien sûr faire l'objet d'un accord par e-mail de la part de Mode Estime.

Article 7 – Matériel

7.1 Commande du matériel

La commande du matériel est à la charge du Client qui s'engage à être diligent dans la fixation des délais de livraison avec son fournisseur et des quantités requises par Mode Estime pour commencer la production. Il est demandé de prévoir une marge de minimum 10% supplémentaires dans la commande du matériel pour pouvoir garantir les quantités commandées (le % sera défini en fonction de la nature du tissu, de la complexité du modèle, de la méthode de coupe).

Les Parties s'accordent sur le fait que la production ne commencera qu'après réception de l'ensemble du matériel par Mode Estime. En conséquence, Mode Estime ne pourra être tenue responsable d'un retard dans la production engendré par un retard dans la livraison du matériel.

7.2 Stock du matériel

Mode Estime garantit la bonne conservation du matériel dans ses locaux pendant la durée de la production uniquement.

Le Client s'engage à récupérer l'ensemble du matériel et produits finis selon les moyens de son choix lors de la fourniture de la production par Mode Estime. Un mois suivant la livraison, Mode Estime ne garantit pas la garde du matériel restant et ne pourra être tenue responsable d'aucun dommage ou perte subies par le

Client concernant le matériel. Passés six mois, Mode Estime s'octroie le droit d'utiliser le matériel à d'autres fins.

Article 8 – Fourniture de la production au Client

Le Client peut récupérer l'ensemble de la production aux dates établies dans le Bon de commande directement à l'Atelier Mode Estime selon les horaires d'ouverture ou organiser le transfert de la production avec un transporteur ou un coursier tiers.

Il est convenu entre les Parties que Mode Estime ne prend en charge aucune livraison à distance de la production et ne pourra être tenue responsable de toute perte ou défaut de la production en cas d'incident avec le transporteur sélectionné par le Client.

Ces conditions d'enlèvement sont valables pour tout matériel, que ce soit pour la production, le matériel stocké et également les prototypes.

Mode Estime propose un service étiquetage, un service d'emballage, et de mise en carton. Ces prestations seront facturées en fonction des options choisies.

Mode Estime se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la remise au Client de la production en cas de défaut de paiement du Client ou si la situation financière du Client apparaît trop précaire pour qu'il puisse satisfaire son obligation de paiement.

Les réclamations concernant la qualité et/ou la quantité des Produits Livrés, à l'exclusion de tout litige lié au transport, ne sont recevables que si elles sont formulées par écrit dans un délai de trois 3 jours suivant la livraison des Produits. Il appartient au Client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés.

Article 9 – Conditions financières

9.1 Prix

Les prix des prestations sont précisés dans le Bon de commande. Toute nouvelle prestation ne figurant pas au Bon de commande sera facturée séparément après l'acceptation par le Client du devis transmis par Mode Estime.

Les prix sont définis TTC, la TVA n'étant pas collectée par l'association Mode Estime.



9.2 Modalités de paiement

Le Client s'engage à régler un acompte de trente (30) % du prix total fixé dans le Bon de commande dès lors que les prestations s'élèvent à plus de cinq cents (500) Euros.

Le prix des prestations est payé à date d'émission de la facture. En cas de délai de paiement, le défaut de paiement de l'une des échéances à son terme entraînera de plein droit l'exigibilité de l'intégralité de la somme due, tant en principal qu'en intérêts.

Le paiement peut s'effectuer par virement, par chèque à l'ordre de Mode Estime ou directement par carte bancaire dans les locaux de Mode Estime.

9.3 Intérêts de retard et indemnité de recouvrement

En cas d'absence de paiement du Client de tout ou Partie d'une facture émise par Mode Estime dans le délai prévu ci-avant, cette dernière pourra à sa discrétion appliquer au Client les pénalités suivantes au titre des intérêts moratoires, sans préjudice de son droit à réclamer l'indemnisation de son préjudice lié audit retard de paiement.

A défaut de paiement et en application de l'article L.441-6 du Code de commerce, il sera appliqué des intérêts de retard de paiement calculés sur la base du taux d'intérêt de la Banque centrale européenne appliqué à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage.

Article 10 - Propriété intellectuelle

Mode Estime s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle détenus par le Client sur ses logos, dessins et modèles, marques et créations et ne reproduira pas les éléments du Client une fois la production achevée excepté au titre de référence commerciale.

Le Client déclare qu'il est le seul propriétaire des éléments créatifs de la production ou qu'il dispose de tous les droits permettant de réaliser la production.

Le Client garantit à Mode Estime :

- qu'il est bien titulaire de l'ensemble des droits de propriété sur les éléments produits ou reproduits ou qu'il dispose des autorisations nécessaires;
- qu'il n'a pas concédé tout ou partie des droits de propriété;
- que les éléments à produire ou reproduire ne constituent pas une contrefaçon ou une reprise d'une œuvre ou création préexistante.

Le Client engage sa responsabilité dans la production des éléments créatifs et garantit Mode Estime contre toute action en contrefaçon d'un tiers.

Article 11 - Responsabilité

D'un commun accord, les Parties conviennent expressément que la responsabilité de Mode Estime ne pourra être engagée par le Client qu'en cas de faute prouvée et dans la limite des dommages directs du Client.

De l'accord exprès des Parties, sont réputés constituer des dommages indirects exclusifs de toute réparation les pertes de chiffres d'affaires, de commandes, de bénéfices, de clientèle, de gains escomptés, les préjudices commerciaux et d'image, et les réclamations de tiers.

Les dommages et intérêts, à l'exception des actions engagées sur le fondement de la faute lourde ou dolosive, du non-respect des obligations essentielles des présentes conditions générales, sont limités aux sommes effectivement versées par le Client en application des conditions générales.

La présente clause reste applicable en cas de nullité, de résolution ou de résiliation des présentes conditions générales.

Article 12 - Références commerciales

Sauf disposition contraire, chaque Partie pourra citer le nom ou le logotype de l'autre Partie à titre de référence commerciale conformément aux usages commerciaux à condition de demander l'autorisation.

À ce titre, chaque Partie autorise la reproduction de sa dénomination sociale, de sa marque et de son logotype.



Il n'est pas autorisé de prendre des photos au sein de l'atelier sans avoir demandé préalablement l'autorisation des salariés et du personnel encadrant,

en précisant bien la destination des photographies (internet, en interne, réseaux sociaux, crowdfunding...).

Mode Estime, après accord préalable avec le Client, s'autorise à diffuser des photos de la production en cours de réalisation sur son site internet et ses réseaux sociaux.

Article 13 - Force majeure

Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution du contrat.

Si l'empêchement est définitif, les conditions générales sont résolues de plein droit et les Parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

Article 14 - Dispositions diverses

14.1 Tolérance

Les Parties conviennent réciproquement que le fait pour l'une des Parties de tolérer une situation n'a pas pour effet d'accorder à l'autre Partie des droits acquis.

De plus, une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

14.2 Titres

En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

14.3 Nullité

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou décla-

rées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 15 - Loi applicable

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

Article 16 - Juridiction

En cas de difficultés dans l'exécution de la présente convention, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, en cas de litige, compétence expresse est attribuée aux tribunaux compétents du ressort de la cour d'appel de Paris nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Fait à l'Île Saint Denis, le

En deux exemplaires originaux